

RCS : PONTOISE

Code greffe : 7802

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PONTOISE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 00896

Numéro SIREN : 451 888 812

Nom ou dénomination : 2H&C

Ce dépôt a été enregistré le 07/05/2024 sous le numéro de dépôt 8160

CABINET D'ANALYSE, DE GESTION ET D'EXPERTISE COMPTABLE

COTELLE - HUBERT

SARL 2H&C

20 Rue Lavoisier

95300 PONTOISE

EXEMPLAIRE GREFFE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE
A LA TRANSFORMATION DE
LA SARL 2H&C
en Société par Actions Simplifiée**

Société par actions simplifiée d'expertise comptable et de commissariat aux comptes au capital de 266.640 EUROS
Inscrite au Tableau de l'Ordre et à la Compagnie de Dijon
SIRET 329 073 779 00020 APE 6920Z
19, rue d'Alsace-Lorraine - 71100 CHALON-SUR-SAONE Tél. : 03.85.48.62.78 Fax : 03.85.93.46.41

2H&C

Société à responsabilité au capital de 1 500 €
20 Rue Lavoisier
PONTOISE (95300)
RCS PONTOISE 451 888 812

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION DE LA SARL 2H&C EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

SAS CAGEC COTELLE-HUBERT
Commissaire aux comptes

19, rue d'Alsace Lorraine
71100 CHALON SUR SAONE

2H&C

Société à responsabilité au capital de 1 500 €
20 Rue Lavoisier
PONTOISE (95300)
RCS PONTOISE 451 888 812

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION **DE LA SARL 2H&C** **EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

Aux associés,

En notre qualité de commissaire à la transformation désigné par l'associé unique en date du 26 mars 2024, en application des dispositions de l'article L.224-3 et L.223-43 du code de commerce, par décision des associés, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de la société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

I. ANALYSE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard des caractéristiques financières et d'exploitation de la société.

Notre synthèse sur l'analyse de la situation de la société est la suivante :

- Le bilan arrêté au 31 décembre 2023 (sur 12 mois d'activité), qui n'a fait l'objet ni d'un audit, ni d'un examen limité, fait apparaître un montant de chiffre d'affaires de 93 535 €, un bénéfice de 30 607 € et des capitaux propres de 49 245 €.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de notre part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

II. MISSION DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Aucun avantage particulier n'est prévu, et aucun n'a été porté à notre connaissance.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Chalon sur Saône
Le 11 avril 2024

Pour SAS CAGEC COTELLE-HUBERT
Christophe GREVOST

